

# L-QIF – Limited Qualified Investor Fund

## Un véhicule de placement innovant, qui répond aux besoins des investisseurs qualifiés suisses

Profitez des avantages offerts par les L-QIF en vous appuyant sur les services spécialisés de Pictet, et bénéficiez d'une solution équilibrée, qui allie flexibilité et garanties de sécurité indispensables.

### CONTEXTE

L'introduction des Swiss Limited Qualified Investor Funds (L-QIF) dote le marché des fonds d'investissement suisses d'une structure de placement innovante, bénéficiant d'une procédure de lancement et d'une gestion du cycle de vie simplifiées. Cette nouvelle catégorie de fonds a été spécifiquement créée pour offrir aux investisseurs qualifiés une solution de placement efficace, flexible et à faible coût. Bien que non soumis à l'approbation de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), les L-QIF doivent respecter certaines exigences de conformité, qui ont été spécialement conçues pour répondre à la sophistication et à l'expertise croissantes de certains professionnels de l'investissement. Dans le cadre d'un L-QIF, la direction de fonds et le gérant doivent être reconnus par la FINMA (ou une autorité de surveillance étrangère équivalente). Grâce à ces caractéristiques uniques les L-QIF constituent une réponse stratégique aux besoins en constante évolution des investisseurs qualifiés, catégorie qui inclue généralement les investisseurs institutionnels et les particuliers très fortunés.



### SIMILITUDES AVEC D'AUTRES STRUCTURES ÉTRANGÈRES

Les L-QIF présentent des similitudes avec le fonds d'investissement alternatif réservé (FIAR) du Luxembourg. Tous deux sont destinés aux investisseurs qualifiés et ne sont pas soumis à l'approbation directe de leurs autorités de surveillance financières respectives. Les L-QIF ont été créés pour renforcer la compétitivité de la Suisse sur les marchés financiers mondiaux et répondre aux besoins des investisseurs qualifiés

### LES ATOUTS DES STRUCTURES L-QIF

**Un délai de lancement (*time-to-market*) plus court** – Dès lors que le lancement d'un L-QIF ne requiert ni l'intervention ni l'approbation de la FINMA, les gérants peuvent rapidement introduire des produits d'investissement qui, jusqu'ici, ne figuraient pas dans leur palette d'offre, et en accélérer le lancement. La structure L-QIF peut s'avérer particulièrement utile pour les fonds axés sur les stratégies alternatives, qui sont normalement soumis au long processus d'approbation de la FINMA.

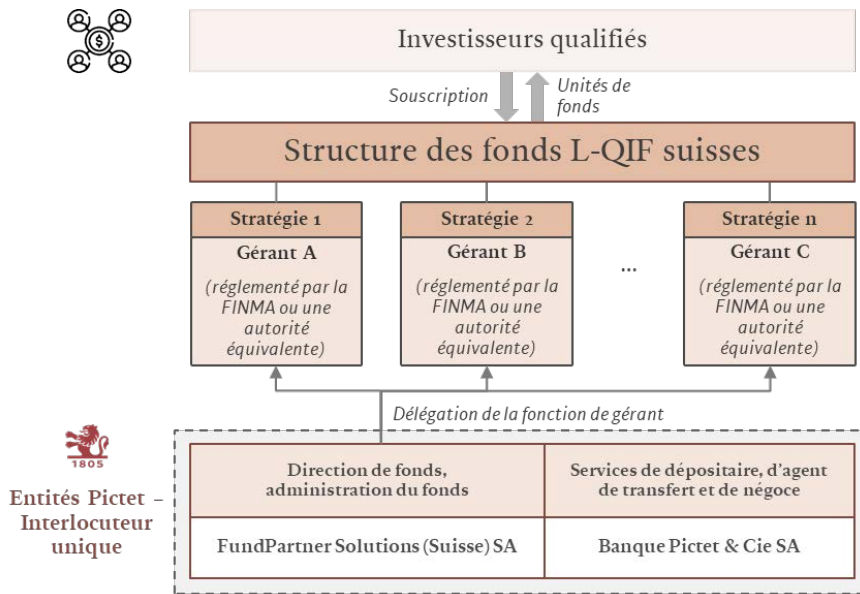
**Une plus grande flexibilité** – Les L-QIF offrent une plus grande flexibilité sur deux fronts:

1. Au niveau des catégories d'actifs et des stratégies, ils permettent l'adoption d'une approche personnalisée et le recours à une palette d'instruments encore plus large (comprenant notamment des stratégies alternatives), sans passer par le long processus administratif de la FINMA, contrairement aux autres structures de fonds suisses.
2. Au niveau de la gestion de la durée de vie, ils offrent une plus grande liberté d'action dans la mise en œuvre et la gestion des événements en lien avec le fonds. Ainsi, dans le cadre d'un L-QIF, l'introduction d'une nouvelle classe d'actifs, l'ajustement des limites d'investissement ou encore la modification de l'exposition à un actif ne requièrent pas l'aval préalable de la FINMA.

**Une solution à faible coût** – Les L-QIF permettent un lancement à faible coût, puisque celui-ci ne comprend pas les dépenses associées à l'approbation de la FINMA et aux amendements consécutifs.

**Taxation du fonds** – Bien qu'il s'agisse d'une nouvelle catégorie de fonds, les L-QIF sont soumis au même régime de taxation fiscale que les fonds approuvés par la FINMA.

## LES SERVICES SPÉCIALISÉS DE PICTET EN MATIÈRE DE L-QIF



### Configurations prévues

Plusieurs configurations sont possibles, permettant au promoteur du fonds soit de sélectionner un ou plusieurs gérants (solutions multigérants), soit d'agir en tant que gérant lui-même.

### Structures juridiques possibles

Fonds de placement contractuel de droit suisse, SICAV (société d'investissement à capital variable) ou SCmPc (société en commandite de placements collectifs)

### Gérants

La prise des décisions d'investissement ne peut être confiée qu'à des gérants de fortune collective ou à des gérants étrangers soumis à une surveillance équivalente.

### Société de gestion du fonds

Les L-QIF n'étant pas directement supervisés par la FINMA, il appartient à la société de gestion du fonds d'assurer une supervision «indirecte», exigence fondamentale pour gérer un L-QIF.

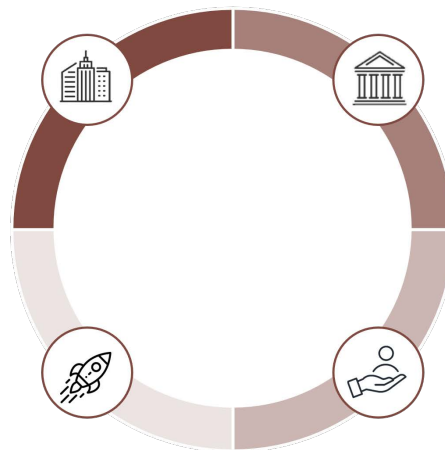
## PROPOSITION DE VALEUR DE PICTET EN MATIÈRE DE L-QIF

### ONE-STOP SHOP

Pour que vous puissiez vous concentrer sur vos objectifs premiers, nous nous chargeons des services de dépositaire, d'administration centrale, de société de gestion du fonds et de négoce.

### APPROCHE PROACTIVE EN MATIÈRE DE DÉPLOIEMENT DES FONDS L-QIF

Profitez de l'expérience de Pictet, un acteur qui a activement contribué à améliorer l'attrait des fonds suisses.



### LA FORTERESSE PICTET

Réduire vos risques au maximum en vous appuyant sur l'un des groupes financiers les mieux notés au monde. Les intérêts de nos clients sont protégés par notre assise financière, mais aussi par des mesures très strictes en matière de cybersécurité.

### DES SERVICES SUR MESURE POUR NOTRE CLIENTÈLE INSTITUTIONNELLE ET PROFESSIONNELLE

Nous offrons une palette complète de services conçus pour répondre à vos besoins et exigences spécifiques. Notre équipe de spécialistes vous accompagne aussi dans tous les aspects de la gestion de projets liés au lancement de votre structure de fonds L-QIF.

## CONTACTS

### Banque Pictet & Cie SA

**GILLES PAUPE**  
Business Developer  
Suisse romande  
+41 58 323 26 68  
gpaupe@pictet.com

**LUCA BORNATICO**  
Business Developer  
Suisse alémanique  
+41 58 323 7957  
lbornatico@pictet.com

### Disclaimer

Le groupe Pictet comprend les entités mentionnées dans le rapport publié sous le lien suivant: [www.pictet.com/rapports](http://www.pictet.com/rapports). Les services mentionnés dans le présent document peuvent être fournis par différentes entités du groupe Pictet, conformément à la documentation contractuelle en vigueur (ainsi qu'aux mentions légales correspondantes). Leur description ne lie pas le groupe Pictet. Le présent document est un support marketing fourni uniquement à des fins d'information et destiné à des intermédiaires financiers professionnels ou à des clients. Les services et produits visés sont susceptibles de nécessiter des validations

internes préalables au cas par cas, en fonction de paramètres propres aux clients ou au groupe Pictet. Ce document ainsi que les données y figurant («les Données») ne doivent être lus ou utilisés que par leurs destinataires. Toute forme de reproduction, copie, divulgation, modification ou publication des Données requiert l'accord écrit préalable de l'entité du groupe Pictet concernée. Les destinataires du présent document s'engagent à respecter les lois et les règlements en vigueur dans les Etats où ils pourraient être amenés à utiliser les Données. Ce document n'est pas destiné à des personnes physiques ou à des entités qui, parmi ses destinataires ou leurs clients,

seraient citoyennes d'un Etat ou auraient leur domicile, leur résidence ou leur siège dans un Etat ou une juridiction où sa distribution, sa publication, sa mise à disposition ou son utilisation seraient contraires aux lois et aux règlements en vigueur, ou imposeraient à une société du groupe Pictet d'obtenir une licence ou de satisfaire à toute autre exigence dans l'Etat ou la juridiction en question. Il ne doit être considéré ni comme une offre commerciale, ni comme une démarche promotionnelle, ni comme une incitation à acheter ou à vendre des titres ou tout autre instrument financier, ou à y souscrire. De même, il ne saurait être considéré comme une incitation à choisir des services

bancaires ou d'investissement proposés ou fournis par le groupe Pictet ou par des tiers. Il ne constitue en outre ni un conseil en placement ni une recommandation d'investissement. Les entités du groupe Pictet ne sont tenues ni d'actualiser ni de modifier le présent document si les informations y figurant ne sont plus exactes. Elles ne sont pas non plus tenues d'en informer les destinataires, le cas échéant. Elles n'assument aucune responsabilité quant à l'utilisation, à la transmission ou à l'exploitation du contenu du présent document. Le groupe Pictet ne donne aucune garantie quant au fait que les Données soient complètes, exactes et exemptes d'erreurs ou d'omissions. La responsabilité des entités du groupe Pictet ne saurait en aucune manière être engagée. Tous droits réservés, copyright 2024.